

juillet 2022

# Infos Fay



Les 6 premiers mois de l'année sont écoulés et beaucoup de choses sont venues bousculer notre quotidien. Pour autant, nos projets suivent leur cours.

Notre programme de transition énergétique

engagé cette année pour réduire le coût de chauffage de nos bâtiments se trouve conforté par l'augmentation actuelle des prix ainsi que le manque de matières premières.

Pendant les congés scolaires d'été, l'isolation par l'extérieur de l'école sera réalisée.

En septembre, la mise en fonction de notre chaufferie centrale bois qui alimentera l'école, la mairie, la nouvelle salle multifonction ainsi que la future salle périscolaire et restaurant scolaire permettra de supprimer l'utilisation actuelle du fuel.

À la rentrée scolaire de septembre, pour répondre aux préconisations du ministère de l'Éducation Nationale et permettre aux élèves et aux enseignantes de travailler avec plus de confort, la mairie a validé l'ouverture d'une 5<sup>e</sup> classe. Pour cette année, cette classe ouvrira dans un bâtiment annexe, la construction d'une nouvelle classe sur le site de l'école n'étant aujourd'hui pas réalisable en termes d'espace et de financement. Une autre solution devra être trouvée pour l'avenir.

Les clés de la salle multifonction devraient nous être remises en septembre. Nous retrouverons notre espace de stationnement.

Septembre verra aussi une première approche de l'aménagement de la rue principale, du bassin de rétention et de la voie douce partant du pont de l'Orne Champenoise pour rejoindre la salle et l'école.

Par ailleurs j'ai bon espoir de boucler le financement de la salle périscolaire et du restaurant d'ici la fin de l'année.

C'est avec plaisir que je vois, dans ces mois de printemps, le repas champêtre, la fête de la musique et la fête de l'école renaître. Ils nous avaient beaucoup manqué !

Je remercie tous les bénévoles qui se sont de nouveau engagés à donner de la vie dans notre commune. Un grand MERCI !

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances et un bon repos.

**Le Maire,  
Maurice Pollefoort**

Journée participative  
**FAY'RE ENSEMBLE**  
→ Samedi 24 septembre 2022 ←



La 7<sup>e</sup> édition de la journée participative Fay're Ensemble aura lieu le samedi 24 septembre 2022. Cette journée, pour laquelle nombre de fayards répondent présents est un moment privilégié d'échange et de convivialité entre les habitants qui souhaitent s'investir ponctuellement dans l'entretien et l'embellissement de leur cadre de vie en participant à des ateliers de bricolage adaptés aux compétences de chacun.

La Mairie tient donc à remercier celles et ceux qui auront à cœur de faire en sorte que le succès de cet événement ne se démente pas.

Soyons nombreux le 24 septembre prochain en remplissant dès à présent le bulletin d'inscription.



[www.commune-fay.fr](http://www.commune-fay.fr)



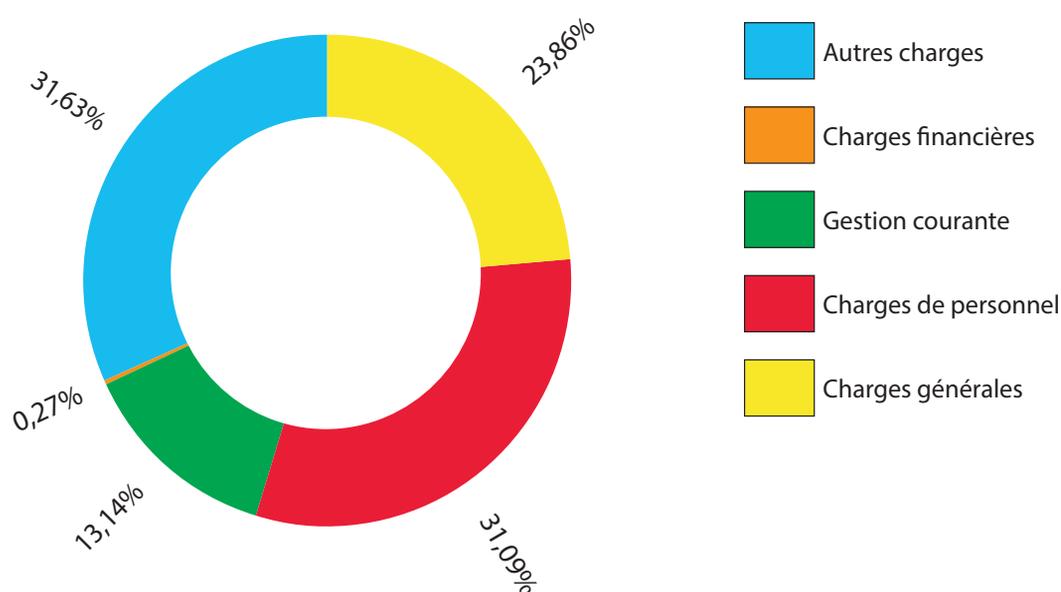
[www.lemansmetropole.fr](http://www.lemansmetropole.fr)

## LE BUDGET

Le 14 mars 2022, le Conseil Municipal a pris connaissance des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2021 qu'il a approuvés. Compte tenu des projets de la commune, des recettes et des dépenses, le conseil municipal a voté le budget prévisionnel de la commune pour l'année 2022.

### Section fonctionnement

Les produits de fonctionnement de 2021 proviennent, principalement, des impôts et taxes (210 875 €) ainsi que des dotations et subventions (115 376,52 €) et autres. Les dépenses de fonctionnement dans l'exercice 2021 s'élèvent à 450 216,49 se répartissent comme le montre la figure ci-dessous :



### Section investissement

Le budget prévisionnel investissement 2022 s'équilibre à 2 620 749,80 € en dépenses et recettes. Le principal poste de dépense en investissement est le projet de la salle multifonctions (1 495 934 €), suivi du projet de la salle de restauration scolaire et garderie (585 152 €) et du projet de la centrale de chauffe (200 000 €).

### Endettement de la commune

Pour réaliser ses projets d'investissement, la commune fait appel à des subventions diverses, à son épargne et à des emprunts. Voici quelques chiffres significatifs pour donner une idée de l'endettement de la commune et son évolution depuis 2020 :

Le coefficient de surendettement qui est le rapport de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement permet de déterminer le temps nécessaire au remboursement de la dette si on affectait l'ensemble des produits de fonctionnement au remboursement de cette dette. Le coefficient critique étant de 1,435, on peut voir dans le tableau ci-dessous que la commune de Fay en est très loin.

Année	Nombre d'habitants	Encours de la dette (€) au 31/12/N	Produits de fonctionnement (€)	Coefficient de surendettement	Endettement par habitant en (€)
2021	717	61 500	540 760	0,11	85,77
2020	706	74 562	431 295	0,17	105,61

La mise en place d'un adressage normé concernant l'ensemble des habitations de Fay, rendu nécessaire par le développement de la fibre optique et obligatoire par la loi 3DS du 21 février 2022, a été votée par le Conseil Municipal et sera achevée avant la fin de l'année civile. Vous recevrez bientôt par courrier votre nouvelle adresse officielle que vous pourrez communiquer à vos correspondants.

### Qu'est-ce qu'un adressage normé ?

La mise en place d'un adressage normé dans une commune consiste à faire en sorte que chaque habitation se trouve sur une voie (rue, route, allée, chemin, etc.) qui porte un nom, et qu'elle possède un numéro sur cette voie. C'est actuellement loin d'être le cas de toutes les habitations fayardes qui, mis à part celles situées dans les lotissements ou sur la Rue Principale, ont pour adresse le nom du lieu-dit qui leur est associé. Ce type d'adresse va disparaître et ne pourra donc plus constituer votre adresse officielle qui vous sera donc bientôt communiquée. Si vous tenez à conserver le nom de votre lieu-dit dans votre adresse, vous pourrez, de manière facultative, l'indiquer dans votre nouvelle adresse entre la ligne comprenant numéro et nom de voie, et la ligne comprenant code postal et commune. La municipalité vous fournira les plaques de numéro que vous devrez apposer de façon visible devant votre habitation (sur la boîte à lettres par exemple...). N'oubliez pas, une fois votre nouvelle adresse reçue, de l'indiquer à tous les organismes avec lesquels vous êtes en contact (banque, mutuelle, caisse de retraite, impôts, etc.).

### En pratique

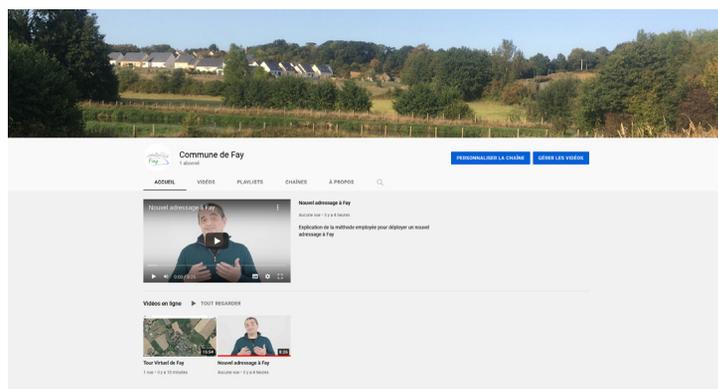
L'adressage normé étant préalablement existant pour certaines habitations, l'ensemble de celles-ci ne seront donc pas concernées par le changement d'adresse. Ainsi, le lotissement d'Aigreville, la Rue Principale et le lotissement du Vicariat seront peu impactés.

Le nommage des voies a été réalisé en prenant en compte les usages : ainsi, la voie communément appelée «Route de Pruillé» a été officiellement nommée «Route de Pruillé» et il en est de même pour la grande majorité des «routes». Les chemins portent en général le nom de la dernière habitation située dessus même s'il existe quelques exceptions pour tenir compte du poids historique de certaines demeures.

La numérotation des habitations sera mixte dans la commune :

- les voies plutôt courtes se verront attribuer un système de numérotation dit continu. Ce système est celui qui est le plus répandu et dont nous avons le plus l'habitude : il y a des numéros pairs d'un côté de la voie et des numéros impairs de l'autre et les numéros progressent de 2 en 2 de chaque côté de la voie.
- les voies plutôt longues (routes et chemins communaux) se verront attribuer un système de numérotation métrique. Dans ce système, il y a toujours des numéros pairs d'un côté de la voie et des numéros impairs de l'autre mais on utilise la distance en mètres entre le début de la voie et l'habitation pour déterminer le numéro de celle-ci. Cela évite d'avoir recours à des «bis», «ter», etc. et est préconisé par l'état pour les zones rurales.

Pour en savoir plus sur l'adressage et connaître le nom de la voie sur laquelle est située votre habitation, vous pouvez visiter notre page YouTube dont vous voyez un aperçu ci-dessous.



Vous pouvez vous rendre sur cette chaîne en cherchant «youtube commune de Fay» dans un moteur de recherche ou en scannant le QR code situé sous ce texte.



# Brèves

## Votre village connecté

**PANNEAUPOCKET** est l'application qui vous permet d'être tenu informé en temps réel des actualités de la commune.

Téléchargez gratuitement PanneauPocket et emportez votre village dans la poche !

Disponible sur PlayStore (Android), AppStore (Apple) et AppGallery (Huawei). Scannez le QR code qui vous correspond pour une installation rapide.



**LE SITE INTERNET** de la commune peut être consulté à l'adresse [www.commune-fay.fr](http://www.commune-fay.fr). Mis à jour de façon régulière, il vous permet de vous tenir informés des actualités du village, d'accéder aux démarches en ligne, de prendre connaissance des menus de la cantine scolaire, de découvrir les associations fayardes...

**UNE CHAÎNE YOUTUBE** a été créée récemment pour regrouper les vidéos ayant trait à la vie de la commune. Vous y trouverez bientôt des vidéos d'information sur les activités municipales (adressage...), des vidéos réalisées à l'occasion d'un événement ou encore des vidéos de présentation des activités associatives.

Pour accéder à la chaîne et pouvoir vous y abonner, scannez le QR code ci-dessous



**DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES** seront bientôt disponibles une demi-journée par semaine dans votre commune. Ils seront à votre disposition si vous avez besoin de conseils pour mieux maîtriser les outils numériques (ordinateur, smartphone, tablette...), de plus en plus nécessaires pour effectuer de nombreuses démarches administratives.

Les renseignements sur les horaires et les jours d'intervention de ces conseillers seront bientôt disponibles en mairie.

## LA SALLE MULTIFONCTION

Les travaux de terrassement réalisés au mois d'août 2021 ont lancé l'ouverture du chantier de construction de la nouvelle salle municipale.



Au mois de septembre, pour faire le gros œuvre une imposante grue a été montée. En octobre, les fondations et la dalle béton coulées ont permis de voir les premiers murs de béton banché apparaître.

A la fin de l'année nous pouvons déjà voir la forme globale du bâtiment. Une fois le bâtiment couvert, les travaux intérieurs d'électricité, plomberie, isolation, plâtrerie, menuiserie, carrelage ont pu débuter et sont maintenant en cours de finition.



Les derniers travaux intérieurs seront les peintures, la pose du sol souple, du parquet et de la scène et pour l'extérieur la pose du revêtement de façade en panneaux composite.

Les travaux d'aménagement extérieur qui seront réalisés cet été et la livraison, début septembre, du mobilier alliant des teintes de blanc, gris et bois, vont nous permettre de bientôt profiter de ce nouvel équipement.

## DÉPÔT EN LIGNE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Proposé par la commune et le service Instructeur de Le Mans Métropole, Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) permet aux particuliers comme aux professionnels de déposer leurs demandes en ligne puis d'en suivre le traitement grâce à un espace personnel sécurisé. Les bénéfices pour les usagers sont multiples :

- un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment
- plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne permettant d'éviter les erreurs et les incomplétudes de dossiers
- plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier
- des économies sur la reprographie et l'affranchissement



Retrouvez ce service sur le site internet de la commune :

[www.commune-fay.fr](http://www.commune-fay.fr)